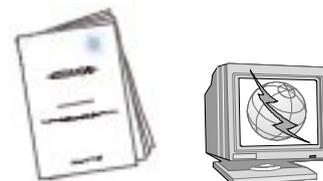




Genève, 5 Août 1998

N° 255-8

Rapports sur des Questions et Recommandations des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D – Edition 1998



ITU BOOKSHOP

via ITU Website

Les Commissions d'études de l'UIT-D ont été créées conformément à la résolution 2 de la CMDT-94 (Buenos Aires, mars 1994). Pour la période 1994-1998 la Commission d'études 1 a été chargée d'étudier cinq Questions dans le domaine des stratégies et politiques de développement des télécommunications et la Commission d'études 2 a été chargée d'étudier huit Questions dans des domaines plus techniques. Le travail effectif a commencé en 1995 et a débouché sur une série de douze Recommandations qui ont été approuvées par le CMDT-98 (La Valetta, mars 1998).

Date de publication: Septembre 1998

Langue: Français, anglais, espagnol

Format: A4 (21 × 29,7 cm) – Word for Windows™ – Adobe Acrobat™

Numéro d'article: *Version imprimée*
(Collection complète)

Français	Anglais	Espagnol
13139	13140	13141

Prix en Francs suisses: **Prix catalogue: 710.–**
(Collection complète) Etats Membres et Membres des Secteurs: 603.–
Pays les moins avancés: 149.–

Librairie électronique: Voir tableau page 5

Prix en ligne: 400.–
Etats Membres et Membres des Secteurs: 340.–
Pays les moins avancés: 80.–

Coefficient multiplicateur pour un nombre d'utilisateurs multiples sur le même site

Nombre d'utilisateurs agréés	2-10	11-25	26-50	51-100	>100
Coefficient multiplicateur	2	4	6	9	sur demande

Veuillez renvoyer votre bon de commande au Service ventes et marketing de l'UIT avec l'accord de licence et le bordereau de souscription ci-joints après les avoir dûment remplis et signés.

Service des ventes et marketing
Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone: +41 22 730 61 42
Téléfax: +41 22 730 51 94
X.400: S=sales; P=itu; A=400net; C=ch
Courrier électronique: sales@itu.int
<http://www.itu.int/publications>

Rapports sur des Questions et Recommandations des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D – Edition 1998

Commission d'études 1

Rapport sur la Question 1/1 Rôle des télécommunications dans le développement économique, social et culturel

Si l'on reconnaît de plus en plus l'importance des télécommunications pour le développement, cette prise de conscience n'est pas générale, le rapport, qui traite du lien entre les télécommunications et le développement économique, social et culturel et s'adresse plus particulièrement aux dirigeants, comprend deux parties. La première traite de l'impact économique des télécommunications, passe en revue les données macroéconomiques et microéconomiques témoignant des avantages recueillis, puis examine un certain nombre d'études de cas relatives aux économies, à l'accroissement des revenus et aux gains d'efficacité obtenus grâce aux télécommunications. La seconde partie est axée sur l'apport des télécommunications en termes de renforcement de la cohésion sociale et culturelle.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 2/1 Politiques de télécommunication et leurs répercussions aux niveaux institutionnel, réglementaire et de l'exploitation des services

Compte tenu de la priorité accordée à la libéralisation et au changement, le rapport se situe dans le contexte de l'évolution du monde dans le sens d'une plus grande libéralisation du secteur des télécommunications. Il s'articule sur les grandes questions que les pays, notamment les pays en développement, doivent examiner pour mettre en œuvre une plus grande libéralisation du secteur des télécommunications. Les politiques de télécommunication et les modèles réglementaires sont sensiblement différents d'un pays à l'autre.

Le présent rapport comprend une analyse comparée des différents modèles réglementaires applicables.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 3/1 Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement commercial et réglementaire des télécommunications

Parmi les décisions que doivent prendre les pays en développement, les choix des nouvelles technologies et des dates les plus appropriées pour leur introduction et leur généralisation dans leurs infrastructures de télécommunication sont extrêmement importants. Le rapport donne un aperçu des nouvelles technologies de télécommunication susceptibles d'améliorer les télécommunications et par voie de conséquence le commerce et l'économie de ces pays. Il décrit, au moyen d'exemples, certaines technologies et applications spécifiques.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 4/1 Politiques et modalités de financement des infrastructures de télécommunication dans les pays en développement

Le rapport vise à aider les pays en développement à élaborer leurs stratégies et politiques financières dans le cadre de la réforme du secteur des télécommunications. Il passe également en revue les possibilités de financement.

Date de publication: sera communiquée ultérieurement

Rapport sur la Question 5/1 Industrialisation et transfert de technologie

L'évolution technologique dans le secteur des télécommunications est lourde de conséquences pour la compétitivité d'autres économies et secteurs. Le progrès technologique dans les pays en développement repose en grande partie sur le transfert de technologie de pays développés. Le rapport examine les méthodes de transfert de technologie ainsi que les conséquences des différents moyens utilisés à cette fin dans le secteur des télécommunications.

Date de publication: sera communiquée ultérieurement

Commission d'études 2

Rapport sur la Question 1/2 Points intéressant particulièrement les pays en développement dans le cadre des travaux du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications

Le rapport recense les Questions relevant des Commissions d'études du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications qui intéressent particulièrement les pays en développement. Il traite d'un certain nombre de points qui doivent faire l'objet d'une étude spécialisée par les pays en développement, et met l'accent sur certaines technologies qu'il faudra évaluer pour savoir si elles conviennent aux pays en développement.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 2/2 Elaboration de Manuels à l'intention des pays en développement

1) Manuel sur les *«Nouveaux développements pour les télécommunications rurales»*

Date de publication: sera communiquée ultérieurement

2) Manuel sur les *«Nouvelles technologies et nouveaux services»*

Date de publication: sera communiquée ultérieurement

3) Manuel sur le *«Système national de gestion et de contrôle du spectre des fréquences radioélectriques – Aspects économiques, organisationnels et réglementaires»*

Le Manuel, qui comprend un glossaire et une bibliographie, se compose de sept chapitres:

- 1) Gestion et contrôle du spectre radioélectrique – Introduction
- 2) Aspects économiques de la gestion du spectre
- 3) Règles de gestion/contrôle du spectre
- 4) Un organisme pour la gestion du spectre
- 5) Aspects structurels
- 6) Système d'information pour la gestion du spectre
- 7) Principes de planification et de mise en œuvre d'un organisme de gestion.

Le Manuel traite de différentes méthodes d'attribution du spectre, des besoins en matière de contrôle et de l'octroi de licences, des recettes tirées du spectre (mise aux enchères des fréquences, redevances d'utilisation), de la mission, de la structure et la mise en place d'un organisme de gestion du spectre ainsi que des besoins en systèmes d'information, notamment en ce qui concerne la planification des coûts.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 3/2 Planification, gestion, exploitation et maintenance des réseaux de télécommunication

Ce rapport traite des questions qui sont liées à la convergence de l'informatique et des télécommunications et qui présentent un intérêt particulier pour la planification du réseau dans les pays en développement. Il propose une explication des diverses questions relatives à l'interconnexion du réseau téléphonique public commuté classique avec les nouveaux réseaux, et met l'accent sur la maintenance technique. Enfin, il évalue les besoins des pays en développement en matière de gestion des télécommunications.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 4/2 Communications dans les zones rurales et isolées

On reconnaît de plus en plus qu'il existe une corrélation positive entre la disponibilité des services de télécommunication et le développement économique et social des zones rurales. Ce rapport rassemble à l'intention des pays en développement des informations détaillées sur la manière de répondre aux besoins des zones rurales et isolées en matière de télécommunications. Il explique pourquoi les télécommunications sont importantes et économiquement intéressantes, fournit des informations sur les mesures à prendre pour assurer des services de télécommunication aux zones rurales et isolées et indique, dans des recommandations, les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre pour y parvenir.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 5/2 Développement et gestion des ressources humaines

Les réformes structurelles du secteur des télécommunications, la rapidité de l'évolution technologique ainsi que l'émergence d'une économie mondiale fondée sur l'information ont des conséquences importantes pour le développement et la gestion des ressources humaines. Les rôles de tous les acteurs de ce secteur vont être redéfinis. Le rapport traite du développement et de la gestion des ressources humaines, qui permettent de faire évoluer la culture de gestion des organismes et des entreprises de télécommunications et faire face aux problèmes que pose l'évolution de l'environnement.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 6/2 Incidence des télécommunications sur les soins de santé et les autres services sociaux

Ce rapport met l'accent sur les possibilités d'application des services de télémédecine et de télésanté dans les pays en développement. Après avoir passé en revue les expériences de télémédecine menées à bien dans différentes parties du monde, il analyse les coûts et les avantages de ces nouvelles technologies ainsi que les moyens de les appliquer de manière rentable. Ce document sera utile aux administrations ou agences d'exploitation et leur permettra d'évaluer les possibilités et les choix envisageables au niveau des réseaux et des applications, de procéder à des analyses coûts-avantages et d'identifier les solutions répondant le mieux à leurs besoins et aux ressources dont elles disposent.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 7/2 Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement

La protection de l'environnement est fondamentale pour un développement durable. Les technologies des télécommunications et de l'information peuvent jouer un rôle important dans la protection de l'environnement. Ce rapport traite de la protection de l'environnement aux niveaux mondial, régional et national ainsi que des différentes manières dont les télécommunications peuvent contribuer à minimiser, sinon à éliminer les problèmes qui se posent.

Date de publication: septembre 1998

Rapport sur la Question 8/2 Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement

Le rapport est articulé sur deux thèmes, à savoir, d'une part les conséquences de la transformation de l'environnement sans l'effet de l'évolution des technologies, de la déréglementation et de la privatisation du service public de radiodiffusion, et d'autre part les moyens qui permettent d'aider les pays en développement à améliorer l'infrastructure de leur service public de radiodiffusion. Ce rapport a été établi d'après un questionnaire adressé aux organismes concernés par la radiodiffusion publique.

Date de publication: septembre 1998

Rapports sur les Questions et les Recommandations	Prix			Numéros d'article		
	<i>Catalogue*</i>	<i>Etats Membres Membres des secteurs</i>	<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	<i>Espagnol</i>
Question 1/1	29.–	25.–	6.–	13138	13137	13170
Question 2/1	42.–	36.–	9.–	13156	13142	13171
Question 3/1	57.–	48.–	12.–	13157	13143	13172
Question 4/1	49.–	42.–	10.–	13158	13144	13173
Question 5/1	31.–	27.–	7.–	13159	13145	13174
Question 1/2	46.–	39.–	10.–	13160	13146	13175
Question 2/2 [1]	38.–	32.–	8.–	13161	13147	13176
Question 2/2 [2]	98.–	83.–	20.–	13162	13148	13177
Question 2/2 [3]	46.–	39.–	10.–	13410	13409	13411
Question 3/2	18.–	15.–	4.–	13163	13149	13178
Question 4/2	34.–	29.–	7.–	13164	13150	13179
Question 5/2	18.–	15.–	4.–	13165	13151	13180
Question 6/2	128.–	108.–	26.–	13166	13152	13181
Question 7/2	29.–	25.–	6.–	13167	13153	13182
Question 8/2	18.–	15.–	4.–	13168	13154	13183
Recommandations des CE 1 & 2 de l'UIT-D	29.–	25.–	6.–	13169	13155	13186
Collection complète	710.–	603.–	149.–	13139	13140	13141

* Librairie électronique: Prix minimum 20.–



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION
UNIÓN INTERNACIONAL DE TELECOMUNICACIONES



PROTECTION DES DROITS, ACCORD DE LICENCE ET ABSENCE DE GARANTIE

1. Afin de préserver et de protéger ses droits, l'Union internationale des télécommunications (UIT) conserve les titres de propriétés qu'elle détient sur ses programmes et données informatiques (ci-après dénommés «le produit»), ainsi que les droits en découlant, et ne vend aucun des droits qui y sont attachés. Toutefois, elle accorde le droit d'utiliser le produit selon les termes d'une licence qui n'autorise ni la vente du produit original ni la vente d'une copie quelconque de ce produit.
2. Aux termes de la présente licence, l'UIT accorde à l'utilisateur le droit non exclusif d'utiliser et de présenter sur écran cet exemplaire du produit, l'utilisation dudit exemplaire entraînant l'acceptation par l'utilisateur des termes et des conditions de la présente note.
3. Ce produit et la documentation écrite qui l'accompagne sont protégés par le droit d'auteur. La reproduction non autorisée du produit est strictement interdite. L'utilisateur ne peut faire une copie du produit de l'UIT qu'aux seules fins de sauvegarde. Il doit reproduire la note relative au droit d'auteur et l'inclure dans la copie de sauvegarde. L'usage de ce produit est réservé à un seul utilisateur. Des licences d'utilisation dans le cadre d'un réseau peuvent être obtenues auprès de l'UIT.
4. Il est interdit de distribuer des copies du produit et de la documentation écrite qui l'accompagne à des tiers, ou de créer des dérivés à partir du produit. En aucun cas l'utilisateur ne peut transférer, céder, louer, céder sous la forme d'un crédit-bail, vendre le produit ou en disposer de toute autre manière.
5. Le produit et la documentation écrite qui l'accompagne sont fournis «tels quels» sans garantie d'aucune sorte. L'UIT n'accorde aucune garantie et ne fait aucune déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du produit du point de vue de sa conformité, de son exactitude, de sa fiabilité, de son actualité ou autre. L'UIT ne peut être tenue responsable de dommages directs, indirects, consécutifs ou fortuits résultant de l'utilisation de ce produit et de la documentation écrite qui l'accompagne, ou de l'incapacité à les utiliser.

Copyright © 1998 Union internationale des télécommunications (UIT)

Tous droits réservés

**BORDEREAU DE SOUSCRIPTION
EN LIGNE**

**Rapports sur des Questions et
Recommandations des Commissions
d'études 1 et 2 de l'UIT-D – Edition 1998**

Prix du produit

A. Le client déclare par la présente avoir pris dûment note des modalités de vente indiquées dans le présent Avis de publication et accord, et que les informations communiquées ci-après sont fondées sur ces dispositions.

B. Le client déclare par la présente être:

- (i) une Administration d'un Membre de l'UIT faisant partie des pays les moins avancés (PMA);
- (ii) une Administration d'un Membre de l'UIT n'entrant pas dans la catégorie (i);
- (iii) un «Membre» du Secteur UIT;
- (iv) un souscripteur n'entrant dans aucune des catégories (i), (ii) ou (iii) .

C. Le client utilisera le produit en qualité:

- i) **d'utilisateur unique:** le nombre d'utilisateurs agréés étant donc 1.
- ii) **d'utilisateurs multiples:** soit un nombre total d'utilisateurs agréés pouvant utiliser le produit (prière de cocher la case qui convient) de:
 - 2-10 11-25 26-50 51-100 >100

Si le nombre d'utilisateurs agréés est supérieur à 100, veuillez vous mettre en rapport avec l'UIT.

Le nombre d'utilisateurs agréés demandé aux termes du présent accord est de: _____

D. Prix

Quantité par langue			Prix unitaire en francs suisses pour un seul utilisateur			Nombre d'utilisateurs	Coefficient multiplicateur	Total en francs suisses
<i>Anglais</i>	<i>Français</i>	<i>Espagnol</i>	Catalogue	Etats Membres et Membres des Secteurs	PMA			
			400.-	340.-	80.-			

Par la présente, le client déclare que compte tenu du point A et des déclarations contenues dans les points B, C, et D ci-dessus, le

MONTANT TOTAL dû est de: francs suisses

Date: *Signature de la personne autorisée:*

Numéro d'article: 13139 (Collection complète)
 Individuel (voir page 5)

N° 255-8

Rapports sur des Questions et Recommandations des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D – Edition 1998

Adresse de facturation (en majuscules)					
Nom de la société ou de l'organisme					
Division / Département			Nom de la personne à contacter		
Rue / Case postale					
Ville			Code postal		
Pays					
Numéro de téléphone		Numéro de téléfax		Courrier électronique	

Bon de commande

Mode d'expédition préféré			Adresse d'expédition (si différente de celle indiquée ci-dessus)		
<input type="checkbox"/> ordinaire (gratuit)	<input type="checkbox"/> ordinaire express	<input type="checkbox"/> ordinaire recommandé	Nom de la société ou de l'organisme		
<input type="checkbox"/> par avion	<input type="checkbox"/> par avion express	<input type="checkbox"/> par avion recommandé	Division / Département		
<input type="checkbox"/> EMS	(numéro de compte)	<input type="checkbox"/> TNT	Rue / Case postale		
		(numéro de compte)	Ville, code postal		
<input type="checkbox"/> Federal Express	(numéro de compte)		Pays		

Mode de paiement					
<input type="checkbox"/> Chèque ou mandat de _____ francs suisses ci-joint	<input type="checkbox"/> Virement bancaire de _____ francs suisses sur la Société de Banque Suisse à Genève				
<input type="checkbox"/> Veuillez débiter de _____ francs suisses ma carte de crédit	<input type="checkbox"/> American Express	<input type="checkbox"/> Eurocard / Mastercard	<input type="checkbox"/> Visa		
N° de la carte	<input type="text"/>	Date d'expiration	<input type="text"/>	Nom du titulaire _____	

Veuillez me faire parvenir					
Numéro d'article	Titre de la publication	Code de langue	Prix unitaire	Quantité	Total CHF

Je confirme cette commande	
Référence de votre commande	Nom du signataire
Date	Signature

Prière de signer et de renvoyer ce bon avec l'accord de licence et le bordereau de souscription à l'adresse suivante:

UIT
Service des ventes et marketing
Place des Nations
CH-1211 Genève 20 – Suisse

Téléfax: +41 22 730 51 94
X.400: S=sales; P=itu; A=400net; C=ch
Courrier électronique: sales@itu.int